



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture**  
Service de la coordination des politiques publiques  
Bureau des procédures environnementales

**Arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Carrière et Matériaux Nord Est ( CMNE) à Messein pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud.**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

N° 2022-0959 CP

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 512-7 et suivants et ses articles R 512-46 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Considérant que la société Carrière et Matériaux Nord Est ( CMNE) a déposé le 9 septembre 2022 et complété le 21 octobre 2022 une demande pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud à Messein.

Considérant que ce projet relève de la rubrique 2521-1, 2517-1 et 4801-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que le dossier déposé par la société Carrière et Matériaux Nord Est ( CMNE) a été déclaré complet et recevable par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 7 novembre 2022 ;

Considérant que l'instruction de la demande d'enregistrement nécessite d'organiser une consultation publique conformément aux dispositions des articles R512-46-11 et suivants du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une consultation publique d'une durée de 40 jours aura lieu du **lundi 12 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023** inclus sur la demande d'enregistrement présentée par la société Carrière et Matériaux Nord Est ( CMNE) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur le territoire de la commune de Messein.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Localisation : lieux-dits Le crassier, les grandes Saussaies, pour une surface de 107 079 m<sup>2</sup>
- Capacité maximum de production de 300 tonnes/heure d'enrobés
- Stockage de 440 m<sup>3</sup> de bitume.

**Article 2** : Un avis informant le public de l'ouverture de cette consultation publique sera affiché au moins deux semaines avant le début de cette consultation :

- dans la commune de MESSEIN, commune d'implantation du projet ;
- dans les communes de NEUVE-MAISONS , PONT-SAINT-VINCENT et MEREVILLE, communes dont une partie du territoire est compris dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation ;
- dans deux journaux locaux ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :  
<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques>

**Article 3** : Le dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pourra être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de MESSEIN : les lundis et mardis de 15 h 00 à 17 h 30, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, les jeudis et vendredis de 15 h 00 à 17 h 30, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.
- 2
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :  
<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques>

**Article 4** : Le public pourra formuler ses observations sur le projet soumis à consultation publique pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles disponibles à la Mairie de MESSEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie précisés à l'article précédent ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date de réception faisant foi, à l'adresse suivante :  
[pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Article 5 :** Les conseils municipaux des communes visées à l'article 2 du présent arrêté sont appelés à délibérer sur le projet, objet de la présente consultation, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation.

**Article 6 :** À l'issue de la procédure de consultation publique, soit le 20 janvier 2023, le registre déposé en mairie de MESSEIN sera clos et signé par le maire, qui le transmettra sans délai au préfet de Meurthe-et-Moselle.

**Article 7 :** Au terme de la consultation du public, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra, soit accorder ou refuser la demande d'enregistrement présentée par la société Carrière et Matériaux Nord Est ( CMNE) après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), soit décider d'instruire la présente demande selon les règles de procédure prévues pour les autorisations environnementales.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes citées à l'article 2 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Carrière et Matériaux Nord Est et dont une copie sera adressée au responsable de l'UD DREAL 54/55.

Nancy, le 15 NOV 2022

Le Préfet

Pour le préfet  
et par délégation,  
le secrétaire général

  
Julien LE GOFF